PATRIA.

XIII

Ainsi, devant l'acte de Thémistocle se suicidant pour ne point porter les armes contre sa patrie, Athènes et la Grèce, M. Zola n'est pas autorisé à dire que la «trahison», crime «moderne» et quasi-conventionnel, fut à peine une «faute» dans l'antiquité.

La Grèce entière, avec son admirable patriotisme, proteste contre une telle assertion, pour ne pas dire une semblable calomnie, et certainement Athènes, dont le vieux Socrate combattit si bravement à Tanagre et à Délium, aurait précipité Zola dans son «barathre» de criminels pour lui prouver que la patrie est quelque chose.

Et à Rome, la Roma du «civis Romani», la grande patrie antique qui fit tant de choses merveilleuses, est-ce que la trahison fut considérée comme une chose insignifiante ou de peu d'importance; et le philosophe Cicéron, avec Lœlius et Scipion, s'est-il moqué de la patrie en glorifiant Catilina?

M. Zola, le romancier de l'atavisme retournant à la brute, un arrière petit fils de Venise, peut-être un descendant de celui que Shakspeare a rendu fameux sous le nom du «Marchand de Venise», a justement écrit un livre qui porte le nom de «Rome»,—livre dans lequel la chair vivante s'accouple avec la chair morte.

M. Zola connaît donc Rome, la vivante et moderne, celle du moyen âge et l'antique Rome des consuls.

Ayant la mémoire excellente, il n'a pas dû oublier l'histoire de Marius Coriolan, un traître.

Ce Marius Coriolan, mécontent de n'avoir pu obtenir le consulat, voulut s'en venger en prenant des mesures hostiles au peuple, en empêchant que le blé, envoyé par Gélon, roi de Sicile, dans un temps de disette, fût distribué gratuitement aux plébéiens, fut condamné à l'exil, en 491 av. J. C.

Dire qu'il le méritait bien est superflu.

Le patricien Coriolan, hautain et irrité, alla offrir ses services aux Volsques, ennemis de Rome qu'il avait antérieurement battus, et c'est avec une armée de Volsques qu'il vint ravager le territoire romain et assiéger Rome même.

Si cet acte n'est point un acte de trahison, et si l'on n'y trouve point la trahison et le crime, il faut se demander ce que signifient ces deux mots absolument odieux.

Car Rome était la patrie de ce Coriolan, et ce Coriolan, qui avait obtenu le consulat, avait aussi commandé comme général les légions romaines victorieuses.

Et c'est dans la Rome assiégée par lui, menacée d'un sac et d'un pillage comme par un Brennus quelconque, que Coriolan avait sa mère, sa femme et les siens, tous ceux qu'il convient de respecter, de protéger et de défendre au péril de sa vie.

Vraiment, si la vengeance commande et même excuse un tel crime, il faut avouer que la vengeance est une bien abominable chose, ou plutôt, comme les Anciens le croyaient, qu'il y a des Dieux vengeurs pour punir un tel forfait.

Cette justification par la vengeance, du reste, ne peut pas être invoquée dans le cas de Coriolan, et nul historien romain n'a eu l'idée de la faire valoir.

Coriolan avait été très justement exilé, et sa cause était mauvaise.

Admettons même qu'il eût été injustement condamné à l'exil, qu'il n'eût point mérité ce dur châtiment qui vous prive d'une patrie qu'on regrette, nous ne pouvons pas admettre que l'horrible vengeance qu'il méditait fût son droit.

Ce n'est point ainsi que se vengea Camille.

Camille exilé, voyant que les Gaulois s'étaient emparés de Rome, survint à l'improviste avec les Romains échappés au fer des Barbares, jeta son épée dans la balance de honte où Rome mettait sa rançon, chassa les Gaulois de l'Italie, et rentra en triomphe dans sa patrie délivrée.

XIV

Mais Coriolan avait un si ardent désir de vengeance qu'il ne voyait plus l'infamie de sa conduite et la grandeur de son crime.

Il ne trahissait pas, puisqu'il se vengeait et que Rome était à sa merci.

Car Rome, assiégée, entourée par les Volsques, trop faible pour résister plus longtemps, allait subir la loi du vainqueur après un assaut dont le résultat ne semblait pas douteux.

Et que pouvait-elle attendre d'un ennemi implacable, d'un Romain et d'un traître?

C'est en vain qu'elle avait envoyé plusieurs ambassades à Coriolan. Coriolan était resté sourd aux prières des Romains assiégés, et ce traître, dans haine «pro aris et focis», se faisait un honneur de son inflexibilite.

Mais, à la dernière heure, Véturie, sa mère, suivie de sa femme et de toutes les dames romaines, vint lui adresser de nouvelles supplications, des prières auxquelles le cœur de l'homme ne doit pas résister.

Et toutes ces femmes, qui venaient implorer pour le salut de Rome et de la patrie, étaient vêtues de deuil et semblables à des veuves, doublement affligées d'avoir à implorer un Romain coupable, résolues pourtant. Le sentiment du devoir les soutenait plus que la peur du danger.

Coriolan resta à-peu-près indifférent aux paroles et aux prières de sa femme.

Une femme, même celle des «justes noces», n'est qu'une femme. On l'a connue, on l'a possédée et on l'a oubliée. Une femme se change ou se remplace. Ce ne sont pas les femmes qui manquent partout. Il y en avait à Corioles, plus belles peut-être qu'à Rome, moins légitimes et plus agréables, et ce n'est pas pour retrouver et reprendre sa femme que Coriolan voulait s'emparer de Rome. Si l'amour, principe d'héroïsme, l'est également de crimes, ce n'est pourtant guère lui qui vous pousse à assiéger et à saccager une ville pour conquérir une femme qui fut la vôtre, et le cas de Ménélas est une exception. Enée perdit la sienne sans se désoler beaucoup.

Mais Véturie, la vieille matrone romaine,—«vetus» signifie vieux, ancien—Véturie, l'une de ces Romaines dont on a dit: «casta fuit, domum mansit».... était là. Et c'était la femme du devoir, sévère, austère, grave, qui ne sourit plus, entière à l'honneur dans la rigidité de sa conscience.

Et Véturie était la mère.

L'on n'a qu'une mère, et si l'homme peut douter de bien des choses dans ce monde, il ne peut jamais douter que sa mère soit sa mère, c'est-à-dire celle qui l'a porté neuf mois dans le mystère de sa conception, celle qui lui a donné son sang et le lait de son sein, celle qui peut lui dire: «Tu es à moi, et tu m'appartiens.» Entre le fils et la mère, quelque coupable qu'ait pu être la femme, il n'y a aucune place pour le doute, et si le fils a le droit de pleurer, il n'a pas droit à l'insulte.

Mais Véturie, la matrone romaine, la mère chaste et irréprochable, blanche d'honneur comme ses cheveux blancs, pouvait regarder son fils sans crainte et lui parler en fière Romaine.

Elle était la suprême dignité de l'âge et de la mère.

Implora-t-elle, supplia-t-elle, s'humilia-t-elle dans la prière et les pleurs, ou parla-t-elle avec l'ordre et l'autorité qui commandent le respect et l'obéissance?

Nous ne savons pas, et les auteurs dramatiques ne sont pas toujours les historiens de la vérité.

Mais Coriolan, vaincu, baissa la tête, obéit et leva le siège de Rome.

Et la patrie romaine fut sauvée.

L'on dit que Coriolan fut ensuite assassiné par les Volsques irrités et trahis.

C'est possible, peut-être même juste.

Mais il valait mieux pour lui mourir ainsi, frappé par ceux qui voulaient le pillage et la ruine de Rome, qu'entrer dans Rome en vainqueur, en ennemi et en traître.

La vengeance a des victoires abominables dans tous les temps, et nul exilé, sans crime, ne peut rentrer dans sa patrie les armes à la main, accompagnant ou conduisant l'ennemi et l'étranger qui veut la destruction et l'anéantissement de cette patrie.

Ce n'est pas là une simple «faute», ainsi que le prétend M. Zola.

XV

Mais M. Zola, qui vient de Venise, non des doges toutefois, a le naturalisme trop positif pour croire à la patrie et à ses préjugés de sentiment.

A quoi, du reste, dans la noble acception du mot croyance, peut bien croire M. Zola; et s'il croit en lui même, est-ce bien là une croyance absolument glorieuse?

Mais laissons de côté ce faux Sémite.

Car si les vrais Sémites, eux, n'ont pas de la patrie une idée aussi haute et aussi généreuse que celle qu'ils pourraient avoir, ils ont au moins une très noble idée de la famille qui est la leur.

Certes, nous ne devons connaître et employer le langage cruel ou injuste envers aucune race, et ceux qui condamnent violemment, souvent sans être juges, ne sont pas admirables et à imiter. Croyons aussi que tout peuple, qui n'est pas le nôtre, a droit à la justice et à l'impartialité de raison que nous voulons pour nous-mêmes.

Mais si la polémique est communément mauvaise, si la critique est souvent injuste et si le préjugé ne vaut jamais rien, l'étude consciencieuse a ses droits et l'histoire a ses devoirs.

Et c'est seulement de l'histoire, avec un peu de philosophie, que nous faisons dans ce sujet, «Patria».

Les colères et les cris passionnés du moment ne nous feront point sortir de la modération qui est souvent de la sagesse, sinon la sagesse entière. Ce n'est pas aux bruits et dans la mêlée de l'émeute que l'on raisonne.

Mais si nous n'avons, comme homme et comme penseur, aucune violence de préjugés contre les Sémites, et si le peuple d'Israël, dispersé et disséminé aujourd'hui parmi tous les peuples dans la confusion de ses douze tribus méconnaissables, a eu comme peuple son heure de grandeur, conservant malgré la dispersion une originalité de race et de caractère qui s'explique par le refus religieux du mélange, nous devons bien dire, selon la vérité, que l'idée de «patrie» n'a jamais été l'idée première, constante, fixe et profonde du peuple qui s'est appelé le peuple de Dieu, mais du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob seulement.

Que les temps et les événements l'aient voulu ainsi, c'est possible.

Mais la chose n'en est pas moins vraie.

Avant la création des douze tribus par le législateur Moïse, un demi-révélateur qui eut la conception de la patrie fixe, déterminée et aussi bien sacrée par ses lois que par ses frontières, la patrie des Hébreux, si toutefois ce nom lui convient et si le mot «hébreu» signifie «au-delà», fut un peu, pour ne pas dire entièrement, sur la terre arabe des Israëlites et des Ismaëlites, la tente errante, flottante et constamment déplacée de l'âge pastoral et des patriarches Abraham, Isaac, Jacob et autres. Ces hommes n'ont point bâti dans leur temps, et la ville, ce principe ou ce sommet de la patrie fixe, à laquelle les Grecs de la civilisation méditerranéenne ont dônné le nom sacré d'«acropole», n'a jamais existé pour eux. Ils furent les chefs de la tente et du troupeau, devant vivre dans leurs descendants et dans leur postérité, puisque Jéhova l'avait promis, mais sans adulération de race par le mélange, par le sang et par l'amour. Les descendants ont encore le signe.

Ce n'est qu'en Egypte, région du grand fleuve où l'on bâtit les villes d'une autre civilisation ou de la civilisation, en Egypte, dans la terre de servitude pour les Hébreux, terre d'«oignons» précieux, du reste et regrettés au désert de l'exode, que les Hébreux eurent l'idée d'une patrie déterminée, arrêtée, de leur nom et de leur race, sous leurs chefs, à eux, mais ne flottant plus au vent du désert et cessant d'être nomade comme un troupeau.

On connaît, non sans l'admirer, la haute pensée du prophète Moïse, cet enfant sauvé des eaux, cet esclave hébreu initié à la civilisation de Memphis et à la science des prêtres Egyptiens, qui, après avoir donné à son peuple errant, du haut du Sinaï des révélations divines et morales, les lois sans lesquelles un peuple n'a ni existence ni nom, voulut lui donner la Terre Promise et désirée, la terre du repos et du foyer, la terre du bonheur et de la liberté que nous nommons Patrie.

J. GENTIL.

Encore une légende qui s'évanouit.

La *Biographie universelle*, de Michaut, affirme que Sanson, le bourreau de Louis XVI, régla par ses dispositions testamentaires la fondation d'une messe d'expiation qui devait être dite tous les ans, le 21 janvier, à l'église Saint-Laurent, pour le repos de l'âme du roi de France. De son côté, Balzac, dans *un Episode sous la Terreur*, montre Sanson faisant dire, le 25 janvier 1793, par un prêtre insermenté, une messe pour Louis XVI, décapité quatre jours avant.... Ces deux écrits ont peu à peu créé la légende d'un Sanson doux et pieux, dont le caractère contrastait avec les fonctions; d'un bourreau de roi fidèle au roi et à la royauté; d'un exécuteur priant et faisant prier sa victime; d'un homme sensible, brisé par la tragédie du 21 janvier, au point de tomber malade, d'abondonner son emploi à son fils, et de mourrir dans les six mois: légende que beaucoup d'historiens ont acceptée sans examen. M. Victor Pierre a eu la curiosité de l'étudier dans le *Correspondant*. Le résultat de cette étude est que la tradition ne peut se justifier par aucun document authentique. Les régistres de l'église Saint Laurent ne portent nulle trace d'un service religieux se rapportant à Louis XVI ni à Sanson. Le récit de Balzac est purement une œuvre d'imagination. Enfin comme particulier, Sanson fut peut-être "doux et pieux": mais sa prétendue sensibilité ne l'arrêta pas dans l'exercice de "ses horribles fonctions". Il ne les cessa pas après la mort du roi; loin de là, il les continua pendant tout le temps de la Terreur; il ne demanda à en être relevé que le 13 fructidor an III, c'est-à-dire le 29 août 1795; son fils fut appelé à lui succéder cinq jours après (18 fructidor). Il mourut non pas en 1793, comme le prétend la *Biographie*, mais le 4 juillet 1806, à l'âge de soixante-sept ans.

PENSÉES

Etre admiré n'est rien, l'affaire est d'être aimé.

On n'aime pas toujours tout ce que l'on admire.

Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans tristesse.

LA FUITE EN EGYPTE

14 JANVIER AN II

On comprend que nous fassions des réserves en donnant la date ci-dessus, les Evangiles étant muets à cet égard; celle de l'année semble cependant pouvoir être fixée avec assez de certitude, et voici comment:

Jésus est né le 25 décembre, c'est-à-dire dans les derniers jours de l'an de Rome 747, et à cette date commence l'an 1 de l'ère chrétienne; l'an II commence donc le 25 décembre de l'an de Rome 748, et nous avons jadis placé la visite des Mages au 6 janvier de cet an II, devenu depuis le 1er janvier, l'an 749 de Rome, l'Adoration des Mages est en effet d'un consentement unanime fixée au 6 janvier et étant certain, d'un côté par le témoignage de Saint-Mathieu (2.13) que la fuite précipitée de Joseph, de la Mère et de l'Enfant a eu lieu aussitôt après le départ des Mages—de l'autre, au témoignage de Saint Luc (2.22) que Jésus avait été présenté au Temple à Jérusalem "aussitôt que les jours de la purification de Marie furent accomplis", c'est à-dire le 2 février de l'an I (748 de Rome), la conclusion forcée semble être que les Mages n'ont pu arriver que le 6 janvier de l'année suivante, si c'est bien le 14 janvier et après leur départ que la fuite a commencé.

Cette date du 14 janvier laisse place, il est vrai, à plus de doute, et, du moins à notre connaissance, elle ne repose que sur la tradition, c'est ainsi qu'autrefois à Sens et à Beauveais, dans les siècles de foi naïve où les peuples aimaient à voir traduire en des représentations vivantes les principaux faits de l'histoire du Sauveur, on célébrait ce jour-là, en mémoire de la fuite en Egypte, une fête assez grotesque d'ailleurs, dite fête de l'âne, où au milieu des chants du peuple, quatre chanoines introduisaient dans l'église un âne richement caparaçonné, qui restait devant l'autel pendant toute la messe, portant sur son dos une jeune fille qui tenait un petit enfant dans ses bras. Il ne faudrait pas croire qu'il y eût là la moindre intention de raillerie, la foi vive, ignorante du doute, inspire devant les plus augustes objets une familiarité si ingénue qu'elle se rencontre parfois sans le savoir avec l'impiété dans des manifestations où celle-ci n'a que la dérision pour objet, et le peuple tenait si fort à cette fête qu'il ne fallut rien moins qu'un arrêt du Parlement pour l'abolir; ce n'est qu'au commencement du treizième siècle qu'un décret du Pape Innocent III blâma vertement les mascarades et badinages de ce genre et enjoignit aux évêques de purifier les églises des désordres dont ce genre de fêtes pouvait être l'occasion.

Quoiqu'il en soit, Joseph partit précipitamment avec la Mère et l'Enfant, la nuit, averti pendant son sommeil, par un ange, qu'Hérode allait chercher l'enfant pour le faire mourir; quel chemin suivit-il? où s'arrêta-il? Une tradition désigne le lieu de sa retraite sous le nom de Martharea, près d'un temple bâti autrefois par le grand-prêtre Onias dans le district d'Héliopolis, par conséquent non loin du Caire. Il y resta jusqu'après la mort d'Hérode, laquelle arriva en avril de l'an de Rome 750 ou 3 de l'ère chrétienne, c'est-à dire après plus de quinze mois, si la Fuite est bien du 14 janvier 749. Autant qu'on peut en juger sur la carte, la distance de Nazareth à Héliopolis n'est guère moindre de 150 lieues en ligne droite, celle de Paris à Toulouse, mais à travers des déserts, et au pas d'un âne, on peut se faire une idée approximative du temps que le voyage a pu exiger.

Il y a toutefois une forte objection à la fixation aux 6 et 14 janvier de l'an 2 de l'adoration des Mages et de la fuite de la Sainte Famille, elle vient du récit de Saint Mathieu qui semble bien dire que l'Adoration a eu lieu à Bethléem, par conséquent peu de jours après la naissance de Jésus; or, pour la renvoyer à l'année suivante, il faut supposer qu'elle a eu lieu à Nazareth, étant à peu près impossible d'admettre que Joseph et la Sainte Vierge seraient restés pendant tout ce temps avec l'Enfant à Bethléem où ils n'étaient venus qu'accidentellement, et en effet Saint-Luc dit (2. 22) qu'ils retournèrent à Nazareth après la Purification.

En l'absence de documents suffisamment précis, la difficulté semble inextricable; le seul point certain est que la Fuite en Egypte a été la conséquence immédiate de l'Adoration, or, si on les place au mois de Janvier de l'an 1, on ne comprend plus le retour à Nazareth après le 2 février, et si on les place au mois de janvier de l'an 2, ce n'est plus à Bethléem, mais à Nazareth qu'elles avaient lieu.

AUX DAMES.

Véritablement, la ceinture est arrivée à son apogée et, parmi les garnitures qu'on emploie pour les robes de visites dont nous nous entretenions la dernière fois, il n'en est pas bien vrai de plus appropriées et mieux à leur place. Large, étroite, simple liseré, en satin, en métal, en gros grain semé de gros cabochons de jais, faisant ressortir la sveltesse et la rondeur de la taille en l'allongeant, à elle seule il appartient d'avoir des aspects si variés et de rester toujours ceinture.

On lui prédit un nouveau règne de longue durée malgré le corsage à pointe admis en principe et la forme princesse ressuscitée timidement. Nous remarquions, l'autre jour, une toilette de demi-deuil réunissant les deux genres, portée par une jeune femme de suprême distinction.

Toute en satin noir, la jupe, rattachée au corsage par de gros plis, semblait ne faire qu'un avec lui. Découpée devant en veste, l'étoffe, qui remplit le rôle de gilet, est en satin blanc recouvert de tulle perlé foncé de manière à figurer un nœud au-dessous du cou.

Le col est haut derrière, finissant légèrement en pointes à l'endroit des oreilles. Une ceinture plissée en satin noir cache la terminaison du corsage rentré dans la jupe et un étroit revers semble continuer le col, descendant le long des côtés de la veste. Il était en velours violet, mais pourrait facilement se transformer en vert ou en rouge, si l'on n'était pas en deuil. Au milieu de la ceinture, large boucle fantaisie en perles et strass.

Le gant blanc en chevreau continue à accompagner les robes habillées; on le met même le matin avec le costume tailleur, la jaquette ballante, pour faire sa promenade hygiénique dans les célèbres allées du "potin" et il reparaît de rechef alongé jusqu'à l'épaule au tra la la du soir.

Voilà une journée bien employée, et l'économie réclamerait une mode moins salissante, le blanc n'étant joli qu'à la condition d'être parfaitement net.

Comme vêtement, la fourrure est absolument indiquée, et par sa richesse, et par son confortable. Cette année, on peut ajouter "son élégance", car le rigide s'est changé en coquette blouse russe ou en collet-pèlerine à volant mélangé de dentelle et de velours. Bien qu'au premier abord cela semble extraordinaire, il n'en est pas moins vrai que le vison ou le chinchilla ainsi travaillés sont des plus séduisants.

Quand le froid subit un temps d'arrêt comme maintenant, on se permet des fantaisies, telle que la mante courte en petites plumes de coq, serrées frisées, de manière à offrir l'aspect de boucles très rapprochées, ou encore le boléro de velours du Nord, avec passementeries d'or et de jais.

AD SALICES.

TRADUIT D'HORACE.

De sa voix de caresse
Et qu'elle modulait,
Une Eve pécheresse
Et tendre ainsi parlait:

"Faut-il vraiment que l'homme,
Adam Jérôme ou tel,
Pour abattre la pomme,
Fasse un péché mortel?

Ne peut-il pas attendre,
Et sans la dérober,
L'instant où, rose et tendre,
La pomme va tomber?

L'homme est un imbécile
De peu de jugement,
Qui croit bien difficile
Ce qui est peu vraiment.

Dans la Bible, c'est lui l'homme
Qui fut le tentateur
Et convoita la pomme
Du divin Créateur!

Et depuis que dame Eve
Aux premiers jours a fait
Le délicieux rêve
Qu'on appelle un forfait,

La femme pécheresse
Vit-elle en chasteté,
Sans qu'un rêve caresse
Sa curiosité?

Tant qu'elle sera femme
Et portera ce nom,
Avant, non moins qu'une âme,
Un cœur qui ne dit *non*,

La femme ira vers l'homme,
Par naturel désir
De lui montrer la pomme
Mortelle du plaisir.

La pomme, au reste, est-elle,
Comme on l'a cru jadis,
Criminelle et mortelle,
Venant du Paradis?

Qui sait? Homme, femme, ange,
Chacun ayant deux yeux
Et trente-deux dents, mange
Ce fruit délicieux.

Le vieux, le vieux lui-même,
Quand il n'est pas barbon,
Sans yeux et sans dents, aime
Ce fruit, car il est bon.

Et que serait la vie
Sans lui?—Certainement
Très peu digne d'envie
Et de nul agrément.

En vérité, chez l'homme
D'étonnante vertu,
Sans l'amour et la pomme,
Dis moi, que ferais-tu?

Mais lorsque Galathée
Fugit, c'est seulement
Quand la pomme est jetée
Peut-être.....innocemment."

J. G.

Fruit de recherches laborieuses.

Un journal de New-York vient d'inaugurer une nouvelle forme d'illustration: l'illustration télégraphico-électrique, fruit des recherches laborieuses et patientes d'un horloger-bijoutier de St-Paul, nommé Hummel.

Grâce à un instrument de transmission dû à cet inventeur, ledit journal s'est fait télégraphier des portraits et des scènes se rattachant à un procès sensationnel qui se plaide dans le New-Jersey, et a inséré dans ses colonnes les épreuves ainsi obtenues, assez ressemblantes, mais manquant un peu de netteté

Voilà qui va singulièrement agrandir le domaine du reportage.

Le seul défaut qu'on peut reprocher à cette invention, c'est.... de n'être pas assez une invention. La machine Hummel rappelle, en effet, à s'y méprendre, le pantélégraphe de Caseli, qui remonte à trente-cinq ans environ.

---

les nouveautés qui, un jour, pour le reste du monde, seront des remèdes ou du poison.

Je ne crois pas que dans les recueils de la sagesse norvégienne vous trouviez un proverbe qui réponde que cet axiome où le peuple de chez nous a donné, avec un sourire, la preuve de son bon sens:

—On ne vit pas d'amour et d'eau fraîche.

—Plus on est de bouches pour manger; répond le Norvégien, plus on est de bouches pour prier.

Et, dans sa confiance mystique, celui-là n'hésite pas à fonder une famille. Il est placé dans des conditions exceptionnelles pour tenter l'expérience. Son goût, encore enfantin, ne lui fait pas une nécessité des excitations du luxe. Sa pauvreté héréditaire lui a donné l'endurance. S'il vit sur les navires, le long de la côte déserte de l'Ouest, il pourra, presque sans argent, réaliser son idéal de bonheur. Mais s'il vient habiter la ville, comment l'aventure tournera-t-elle?

Ce n'est pas moi, c'est toute la littérature du Nord qui répond.

Ibsen, Bjœrnson, sont pleins d'histoires de dettes, d'embarras d'argent, qui, après d'heureux commencements, ruinent la paix des familles. Le Suédois Strindberg a écrit, dans son volume des *Mariés*, une nouvelle charmante qui, une fois pour toutes, condamne ces généreuses imprudences. Dès que l'homme sort de la solitude et prétend jouir de la vie sociale, le mariage ne peut plus être conclu sans cortège d'argent.

Cet argent est devenu chez nous la substance même du mariage. La dot, qui devrait être un moyen de faciliter l'union, apparaît à la majorité des épouseurs comme le but unique de l'institution conjugale. Le principe en reposait sur cette idée, raisonnable comme toutes nos coutumes: "Au moment où le jeune homme se marie, son travail ne produit pas encore de quoi soutenir un état de maison. Il est juste que la jeune fille (elle, ne travaille pas) apporte en rentes un bien-être à peu près égal au revenu qui entre dans le ménage par le fait du mari." Or, cette harmonie, pour des raisons qui tiennent surtout à l'incapacité du jeune bourgeois, est depuis longtemps détruite. Nos fils font, paraît-il, un si grand sacrifice en renonçant à la vie de plaisir qu'au seuil du mariage ils veulent qu'on leur en tienne compte.

D'autre part, leur infirmité d'initiative, la médiocrité de leurs traitements de fonctionnaires, limitent si fort leur revenu qu'ils sont en effet réduits à demander aux dots de leurs femmes presque toutes les ressources du ménage.

—Veilà assez longtemps, dit le jeune premier du Théâtre Libre, toute en enfilant ses gants gris perle dans l'antichambre de son futur beau-père, voilà assez longtemps que j'entretiens des femmes; il est juste que la mienne me fasse vivre à mon tour.

Celui-la est un cynique. Encore y a-t-il un peu de bravade dans son fait. Il dit ces vilaines choses, tout haut, pour épouvanter "le bourgeois." Son âme est moins noire, mais sûrement, son fonds est un instinct pratique qui ne laisse pas de place aux surprises du romanesque.

Un de nos magistrats les plus en vue, lequel est fort homme de bien, me disait l'autre jour:

—J'ai un neveu que j'aime... C'est un garçon très distingué, plein de droiture. Il a du cœur Je voudrais le marier; je lui parlais sérieusement d'une jeune fille, vraiment délicieuse. Je lui disais: "Les parents sont disposés à t'accueillir. Et elle, tu ne pourrais pas la voir sans être séduit." Il m'a répondu d'un ton qui ne souffrait pas de réplique: "Mon cher oncle, ne prenez pas tant de peine, je ne "partirai" qu'à quinze mille livres de rente."

Si les parents qui lisent ces lignes s'indignent d'apprendre que les épouseurs ne "partiront" plus, tant qu'on n'aura pas hissé le gros chiffre, ils ont tort. Ce garçon pratique—n'oubliez pas qu'il est gentil et qu'il a du cœur—est le camarade de leur fils; dans la maison de ses parents, il a recueilli des conseils identiques à ceux qu'eux mêmes, dans le même temps, donnaient à leur héritier présomptif. Ce garçon-là sait ce qu'il vaut: tout médiocre qu'il est, avec des sûretés qu'offrent sa situation de fonctionnaire et la certitude de la retraite, on le préférera au candidat, plus audacieux que lui, qui tente les risques de la bataille commerciale.

—Jamais, m'ont dit les différents notaires que j'ai visités à propos de cette enquête, les officiers bien élevés n'ont fait d'aussi beaux mariages. Le lieutenant, surtout s'il est titré, est un article qui n'a pas de prix. Vous croyez deviner les raisons de cette exceptionnelle faveur?.... Sans doute, il y a le prestige de l'uniforme (encore que les officiers distingués ne le portent guère hors du service). Il y a aussi (c'est un motif plus intéressant pour la race) la bonne tournure et la bonne santé de ces jeunes gens. Les pères de famille se disent ensuite que la tutelle exercée par les supérieurs hiérarchiques est une autre sûreté qui a son prix, L'officier ne peut ouvertement mal vivre ou se montrer grand joueur sans nuire à son avancement. Mais le vrai motif de l'engouement dont bénéficie l'officier, *c'est qu'il n'est pas un homme d'affaire*; c'est qu'il n'expose pas dans un négoce quelconque la dot qu'on lui confie. Nos pères de famille ont si peu de confiance dans les aptitudes commerciales de leurs fils et de leurs gendres qu'ils préfèrent donner leurs filles à un fonctionnaire étroitement surveillé plutôt qu'à un travailleur intelligent et libre.

Une telle pratique nous apparaît comme très voisine de l'égoïsme des gens de noblesse qui disaient, sur le seuil de la Révolution: "Après nous, le déluge!" Le mariage avec l'officier (ou avec le fonctionnaire) ne réussit qu'à reculer les difficultés d'une génération.

Dans vingt ans d'ici, vous serez de ce monde et vous verrez, à propos de votre petite fille, le problème se poser avec une brutalité qui n'aura plus de remède. Car, à supposer que l'officier, le fonctionnaire, n'aient pas diminué par des spéculations malheureuses la dot de votre fille; en admettant même que des héritages bien échelonnés aient compensé l'abaissement annuel du loyer de l'argent, comment votre gendre mariera-t-il ses nombreux enfants? Il faut prévoir que sa bonne santé aura servi à quelque chose et que, dans l'ennui des villes de garnison, cet homme sain et solide aura pu consacrer plus d'heures qu'un autre à l'intimité domestique.

J'admets qu'il avantage ses filles au moment du mariage; ses fils appauvris deviendront plus exigeants quand, à leur tour, ils iront demander la main de la demoiselle d'en face. Alors, c'est celle là qui ne se mariera pas?... J'ai remarqué que les égoïstes sont d'incorrigibles optimistes: ils espèrent toujours que le voisin ne sera pas si intéressé qu'eux, qu'il aura plus d'amour de son prochain et de la justice, plus de générosité, moins de besoins.... C'est un rêve commode; il a fini plus d'une fois déjà dans le cauchemar des révolutions.

Ce que l'on aperçoit à premier vue au bout de cette crise du mariage, c'est la suppression de la dot.

On y viendra sans lois, sans décrets, sans coups de force, malgré les récriminations, par la nécessité des choses. C'est une folie de croire que cette réforme entraînera avec soi l'institution du mariage. Il serait plus juste de dire qu'elle détrônera définitivement la bourgeoisie riche si celle ci ne se reprend pas, si elle continue de préférer le luxe au bonheur, et à s'effrayer honteusement du vrai travail. Disons mieux: ce sera la fin du mariage tel qu'on le conclut souvent aujourd'hui, d'une union mal assortie où, par le versement d'une grosse dot, des héritières prétendent acheter le droit à toutes les libertés;—où l'homme, après avoir conclu un tel engagement (à peu près comme le nihiliste qui épousait une étudiante pour l'affranchir de l'autorité paternelle, sans aucune prétention à user jamais de ses droits conjugaux), s'abaisse, après le mariage, jusqu'à exercer un chantage véritable à l'endroit de sa femme et, ouvertement ou non, lui vend, au poids de l'or, la complaisance et la liberté des caprices.

Voilà le mariage qui ne se fera plus. Nul ne le regrettera: ni les malheureuses qui entraient dans ce contrat de duperie, ni les honnêtes gens qui commencent à être las de le voir s'étaler sur le théâtres et dans les livres comme l'exemplaire typique du mariage français.

Dans tout ce que nous voyons autour de nous, les femmes m'apparaissent comme des victimes, non pas parce qu'on leur refuse le droit de passer des bras d'un homme dans les bras d'un autre; mais parce que, vraiment, nous formons de moins en moins d'hommes qui soient dignes d'être "uniquement" aimés. Ce serait une hypocrisie et une lâcheté de faire le procès des jeunes filles sans rappeler tout d'abord que, plus que quiconque, elles subissent les mœurs de leur temps. Dans la passivité de l'attente aussi bien que dans les fâcheuses audaces, elles ne sont qu'un reflet de la société qui les a créées.

HUGUES LE ROUX.

Pour prendre après dîner, afin d'activer la digestion, les Pilules d'Ayer ont une efficacité merveilleuse.